Modèle de déclaration

Déclaration d'impôt 2023

Impôts cantonaux, communaux et impôt fédéral direct

Pour associations, fondationset autres personnes morales

Raison sociale	Association des amis des impôts
No de registre / PID-No.	654321
IDE	CHE-123.456.789
Commune de taxation	Aarau
Numéro de commune OFS	4001

Siège principal	Rue	Ziegelrain
Siège principal	No.	23
Siège principal	Code postale	5000
Siège principal	Lieu	Aarau
Siège principal	Numéro OFS	4001
Siège principal	Canton	Aargau

Durée de l'exercice commercial (correspond à la période d'imposition)

Début de la période de rapport	01.01.2023
Fin de la période de rapport	31.12.2023

Dans quelle monnaie le capital de la société a-t-il été libéré ?	CHF
Dans quelle monnaie la comptabilité est-elle établie ?	CHF

(cf. Art. 958d al. 3 CO)

Organes administratifs

Président(e) du conseil de fondation / de l'association ou similaire	Nom	Martina Huber
Direction (si elle existe)	Nom	Jules Vernes
Personne responsable de la comptabilité	Nom	Jeannette Nussbaumer

Personnes de référence en cas de renseignements complémentaires : ***(ne vaut pas représentation contractuelle)***	Nom	Jules Vernes
	Téléphone	079 123 45 67
	E-Mail	jules.vernes@bluewin.ch

Coordonnées bancaires pour remboursement	IBAN No	CH15 1234 1234 1234 1234 1
	Bénéficiaire	Association des amis des impôts

* * * *

A. Actifs

		CHF
	ACTIFS CIRCULANTS	
	Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	
A1000	Trésorerie	49’628
	Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	
A1100	Créances sur ventes et prestations | envers des tiers	220
	Actifs de régularisation / actifs transitoires	
A1300	Actifs de régularisation / actifs transitoires	300
A1399	**Total des actifs circulants**	50’148
	ACTIFS IMMOBILISES	
	Immobilisations corporelles	
A1590	Autres actifs immobilisés	2
A1999	**Total des actifs immobilises**	2
A2000	**Total des actifs**	50’150

B. Passifs

		CHF
	Fonds étrangers à court terme	
	Dettes pour livraisons et prestations de services	
B2030	Acomptes de clients / paiements anticipés	4’150
B2399	**Fonds étrangers à long terme**	4’150
	Provisions et postes analogues prévus par la loi	
B2690	Autres provisions	3’691
B2699	**Total des fonds étrangers à long terme**	3’691
	Capital de l'organisation, capital de l'association (fonds propres)	
	Capital social, capital d'associé, capital d'association ou de fondation	
B2800	Capital social, capital d'associé, capital d'association ou de fondation	45’250
	Bénéfice ou perte porté(e) au bilan	
B2979	Bénéfice ou perte de l'exercice	-2’941
B2999	**Total des capitals de l'organisation, capital de l'association (fonds propres)**	42’309
B3000	**Total des passifs**	50’150

C. Compte de résultat

		CHF
	Produits nets des livraisons et prestations	
C3200	Produits bruts des ventes	6’560
C3939	**Total Produits nets des livraisons et prestations**	6’560
	Associations et fondations	
C3950	V Cotisations des membres	1’942
C3979	**Total de associations et fondations**	1’942
C3999	**Total produits d'exploitation**	8’502
	Charges	
	Autres charges d'exploitation	
C6600	Publicité	5’486
C6700	Autres charges d'exploitation	5’957
C6699	**Total autres charges d'exploitation**	11’443
C9200	Bénéfice ou perte de l'exercice	-2’941

D. Corrections fiscales

		CHF
C9200	Bénéfice ou perte de l'exercice	-2'941
D1300	**Bénéfice / perte avant compensation des pertes**	-2'941
	Détermination du bénéfice / de la perte déterminant(e) avant compensation des pertes	
D1301	Produits des cotisations des membres selon le compte de résultats	1'942
D1302	werden nächsten Mittwoch	
	réalisation de produits); p. ex. charges administratives, charges de l'association	11'443
D1303	Excédent exonéré des cotisations des membres (Min.zéro, pas de valeur négative)	-
D1357	**Bénéfice / perte fiscalement déterminant(e) avant compensation des pertes**	-2'941
D1400	**Bénéfice net imposable / perte après compensation des pertes**	-2'941
D1500	**Bénéfice net / perte imposable en Suisse**	-2'941
D1600	**Bénéfice net imposable / perte dans le canton Aargau**	*-2'941*
D1601	*Canton AG : position D1600 en pourcentage de D1500*	*100.00%*

E. Utilisation du bénéfice

		CHF
	Affectation du bénéfice selon décision de l'assemblée générale ou l'assemblée des associés	
E1000	Bénéfice/perte reporté(e) de l'exercice précédent	-
C9200	Bénéfice ou perte de l'exercice	-2'941
E1010	Total du bénéfice à répartir	-2'941
E1199	Total de l'affectation du bénéfice	-
E1200	Report à compte nouveau	-2'941

F. Capitaux propres imposables après affectation des bénéfices

		Ende StP
	Capital propre imposable	
F2800	Capital social, capital d'associé, capital d'association ou de fondation	45'250
E1200	Pertes et profits reportés	-2'941
	Total intermédiaire	42'309
F1200	**Capital propre imposable total**	42'309
F1300	**Capital propre imposable en Suisse**	42'309
F1311	- Réductions cantonales	-42'309
F1400	**Capital propre imposable dans le canton Aargau**	-
F1401	*Canton AG : position F1400 en pourcentage de F1300*	*0.00%*

Variante

Une déclaration simplifiée est prévue pour les petites associations.
Pour cela, il faut remplir le domaine "Variante : compte de résultats et de fortune" (voir page suivante).

Chaque canton décide s'il propose ou non la déclaration simplifiée.

Dans le présent modèle de déclaration, les domaines suivants doivent être remplis pour la déclaration simplifiée :

- D^2. Variante : Compte de résultats et de patrimoine

Les domaines suivants sont supprimés dans le cadre de la déclaration simplifiée :

- A. Actifs
- B. Passifs
- C. Compte de résultat
- D. Corrections fiscales
- E. Utilisation du bénéfice
- F. Capital

D². Variante : Compte de résultats et de patrimoine

		CHF
	A. Bilan ou compte de fortune	
DD100	Capitaux propres ou fortune nette selon les comptes annuels au début de l'exercice comptable	45’250
DD101	Capitaux propres ou fortune nette selon les comptes annuels à la fin de l'exercice comptable	42’309
DD102	Solde des variations de la fortune	-2’941
DD110	Variation de fortune fiscalement déterminante	-2’941
	B. Détermination du résultat imposable :	
D1301	Produits des cotisations des membres selon le compte de résultats	1’942
	C. Dépenses et frais comptabilisés (qui ne sont pas liés à une activité génératrice de revenus)	
D1302	Dépenses ordinaires de l'association (charges non directement liées à la réalisation de produits); p. ex. charges administratives, charges de l'association	3’000
D1303	Excédent exonéré des cotisations des membres (Min.zéro, pas de valeur négative)	-
DD121	pour les immobilisations corporelles enregistrées en charges (équipements, instruments, installations, etc.)	1’000
DD122	pour les autres dépenses non liées à la réalisation d'un revenu	1’000
DD130	Total des frais	2’000
	D. Calcul du bénéfice à imposer	
DD140	Solde des cotisations des membres moins les dépenses (D1301 moins DD130)	-2’000
DD141	Report du solde positif (du chiffre D1355 au chiffre D1352 au maximum)	-
DD142	**Bénéfice / perte fiscalement déterminant(e) avant compensation des pertes**	-2’941
K1200	- Pertes non compensées (détail dans le formulaire d'aide)	-
D1400	**Bénéfice net imposable / perte après compensation des pertes**	-2’941
D1500	**Bénéfice net / perte imposable en Suisse**	-2’941
D1510	- Dont imposables dans d'autres cantons (détails selon annexe)	-
D1600	**Bénéfice net imposable / perte dans le canton Aargau**	-2’941
	E. Capital imposable	
FF100	Capital ou actif net déclaré selon les comptes annuels	42’309
F1200	**Capital propre imposable total**	42’309
F1300	**Capital propre imposable en Suisse**	42’309
F1311	- Réductions cantonales (par exemple exonérations hors RFFA)	-42’309
F1400	**Capital propre imposable dans le canton Aargau**	-